

Natura Aquitaine



N°4
novembre
2011



lettre d'information de la DREAL

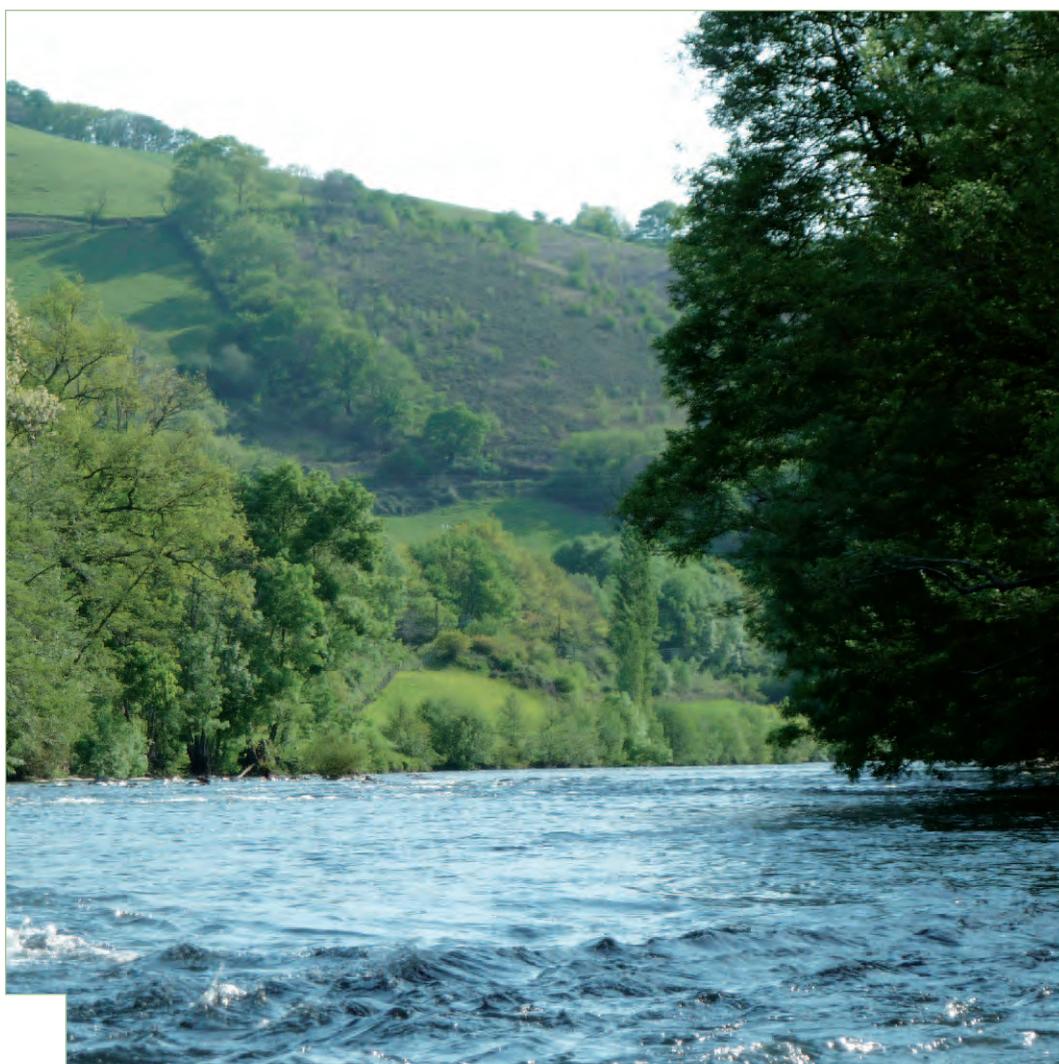
ÉDITO

La nécessité de préserver la biodiversité est désormais reconnue par tous. En effet, celle-ci revêt un intérêt culturel, patrimonial et scientifique majeur et constitue une ressource indispensable à de nombreuses activités humaines d'aujourd'hui et de demain, comme l'agriculture, la pharmacie, l'industrie du bois... La gestion du réseau Natura

2000, basée sur la concertation et la contractualisation, trouve ainsi naturellement sa place dans la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, axée sur l'implication de tous les acteurs concernés et la mobilisation de tous les outils mis en place pour enrayer la perte de biodiversité, qu'elle soit

dite « ordinaire » ou « rare ». Je vous laisse découvrir ce 4^e numéro, dont le format a été enrichi afin de donner davantage la parole aux acteurs de terrain.

Patrick STEFANINI
Préfet de Région Aquitaine



La Nive Ixassou : J. Coiron SMBVN

Sommaire

L'actu en bref

Pages 2-3

La stratégie nationale pour la biodiversité
La trame verte et bleue

La stratégie de création des aires protégées

Le plan d'action Desman des Pyrénées

Baromètre DOCOB-Contrats

L'actu du réseau Natura 2000

Pages 4-5

Cartographie

Actu départementale

Focus

Pages 6-7

Massif de la Rhune et Choldocogagna

Le tunnel de Saint-Amand-de-Coly

Mieux connaître

Page 8

Les lagunes

Dossier

Pages 9, 10, 11

Bien gérer le passage du document d'objectifs à sa mise en œuvre

Retour d'expérience

Page 12

Le pâturage collectif dans le Quercy

La stratégie nationale pour la biodiversité

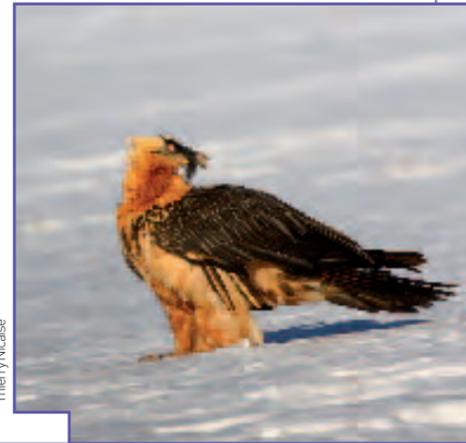
Nathalie Kosciusko-Morizet a présenté le 19 mai 2011 la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020. Il s'agit de consolider les acquis de la SNB 2004-2010, mais aussi de marquer une rupture, en impliquant, outre l'Etat, tous les acteurs de la société.

Cette stratégie permet de traduire les engagements pris par la France au Sommet de Nagoya pour enrayer la perte de la biodiversité. Ainsi, tous les ministères garantissent une cohérence entre la mise en place de leurs politiques publiques et le souci de préserver, voire de développer, le capital éco-

logique. La stratégie 2011-2020 mise également sur une collaboration avec tous les acteurs concernés : collectivités locales et territoriales, entreprises publiques et privées, acteurs du monde social et économique, etc.

Entre 2011 et 2013, l'Etat s'est engagé à réaliser de nombreuses actions : restauration de milieux naturels et de continuités écologiques, intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et amélioration de la connaissance en matière de biodiversité et d'innovation.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-strategie-nationale-pour-la-5783>



Thierry Nicaise

La trame verte et bleue

Mesure du Grenelle de l'Environnement, la trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie et aux écosystèmes de continuer à jouer leur rôle.

Elle est constituée de zones vitales (réservoirs de biodiversité) et d'éléments (corridors écologiques) permettant à la faune et la flore de circuler et d'accéder aux zones vitales.

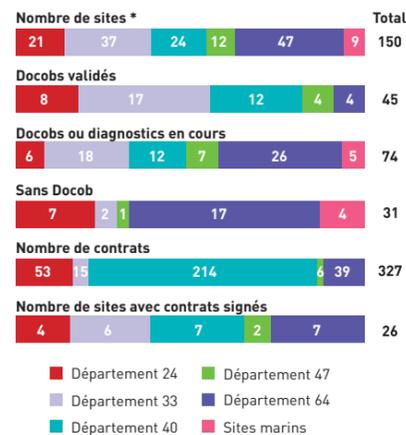
Au niveau régional, la constitution de la trame verte et bleue doit se traduire par l'adoption d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) établi en concertation avec les collectivités locales et les autres partenaires concernés. La première réunion du comité régional trame verte et bleue, co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, a eu lieu le 23 septembre 2011.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>



DREAL Aquitaine

Etat d'avancement d'élaboration des Docobs et contrats - juillet 2011



Nombre de sites * - Total : 150

Docobs validés - Total : 45

Docobs ou diagnostics en cours - Total : 74

Sans Docob - Total : 31

*Fusion de certains sites et sortie dans les statistiques de 2 sites gérés par des départements voisins : 17 et 32.

Pour éviter les doubles comptes, les sites interdépartementaux sont affectés au département du préfet coordonnateur.

26 sites sur les 45 disposant d'un Docob ont donc au moins un contrat signé.

La stratégie de création des aires protégées

Prévue dans le cadre de la loi «Grenelle 1», la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) vise à renforcer la protection de la biodiversité en France en mettant 2% du territoire national sous protection forte d'ici 2019.

Cinq outils ont été retenus comme participant à cette protection forte : les « zones cœur » des Parcs Nationaux, les Réserves Naturelles Nationales, les Réserves Naturelles Régionales, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de

Biotope et les Réserves Biologiques Dirigées ou Intégrales en forêt domaniale. Le stratégie impulsée dans ce cadre vise à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres, en identifiant les lacunes et en faisant émerger sur cette base des priorités nationales de protection.

A l'heure actuelle, 0,57% du territoire de la région Aquitaine est sous protection forte au sens de la SCAP, ce qui la

place en 7^e position au niveau national. S'il est clair que la contribution attendue de chaque région n'est pas nécessairement à hauteur de 2 %, des territoires à enjeux vont nécessairement émerger de manière assez significative de l'analyse technique en Aquitaine, qui constitue la 4^e région en termes de nombre d'espèces, d'habitats et de sites géologiques retenus dans le cadre des listes nationales « SCAP ».

La réflexion partenariale engagée en Aquitaine portera également sur l'utilisation d'autres outils de protection à disposition (espaces naturels sensibles, politiques contractuelles, acquisitions foncières...).



Bruno Berthémy



DREAL Aquitaine

Le Plan d'action Desman des Pyrénées

Le Desman des Pyrénées est un petit mammifère aux mœurs semi-aquatiques, inféodé en France aux cours d'eau pyrénéens de bonne qualité.

La dégradation et l'altération de ses habitats et de ses proies sont les principales causes du déclin de l'espèce. Face à ce constat, le Ministère en charge de l'écologie (MEDDTL) a lancé un plan national d'actions en faveur de l'espèce.

Validé en septembre 2009 par le Conseil National de Protection de la Nature, il est mis en œuvre sur la période 2010-2015 et prend en compte des domaines aussi variés que l'hydrobiologie, la génétique ou l'hydroélectricité. Ces expériences nouvelles permettront d'améliorer les connaissances sur le Desman et ainsi de mieux conserver ses populations.

Les premières actions sont en cours de réalisation avec notamment la mise en place cette année d'un protocole de prospection pour mettre à jour les données de répartition du Desman.

Animateur du plan : CREN Aquitaine
<http://www.cren-mp.org>



Colette Denier

En Aquitaine, tous les sites Natura 2000 terrestres n'ont pas encore été mis en gestion : il reste des documents d'objectifs à élaborer et à animer. Cependant, l'évolution positive constatée depuis quatre ans se poursuit et le retard par rapport aux autres régions françaises se réduit progressivement. Les perspectives 2011 - début 2012 devraient conduire, à l'exception du département des Pyrénées-Atlantiques, à lancer une démarche de mise en gestion de l'ensemble des sites aquitains.

Gironde



Blayais : Communauté de communes de l'Estuaire

Les sites du Blayais entrent désormais dans une phase opérationnelle avec la possibilité de signer chartes et contrats et de souscrire des mesures agro-environnementales (MAE). Plusieurs sites ont terminé l'élaboration de leur Docob : « réseau hydrographique du Gestas », « réseau hydrographique du Gat mort et du Saucats », « domaine départemental d'Hostens ». Les sites de réseau hydrographique à Vison d'Europe ayant fait l'objet d'un diagnostic préalable entrent tous en phase d'élaboration de leurs Docobs, certains portés par le syndicat de bassin versant concerné.

Contact : Marie-Laure LAGARDE - marie-laure.lagarde@gironde.gouv.fr

Mer

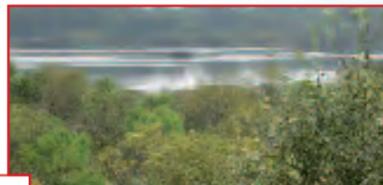


Vue depuis le phare de Corbouan : Stéphane Magn

Les sites de l'Estuaire de la Gironde (interne et externe) et du Bassin d'Arcachon sont inclus dans des projets de Parc Naturel Marin dont l'enquête publique a commencé pour le premier, et pour lequel la mission d'étude de l'Agence des Aires Marines Protégées finit ses travaux pour le second. Une stratégie de gestion en deux temps a été récemment validée par l'ensemble des acteurs (Etat, Collectivités, professionnels et usagers) sur la côte basque : les Docobs de quatre sites marins et mixtes seront élaborés au sein d'un Comité de Pilotage (COPIL) unique, tandis que les sites frontaliers font l'objet d'une étude plus complète. Enfin, le travail sur les sites d'Hourtin-Carcans a débuté, avec pour opérateur conjoint le CRPME Aquitaine (Comité des Pêches), la Ligne de Protection des Oiseaux (LPO) et l'ADERA (association au service des relations entreprises/université).

Contact : Stéphane Magri - Stephane.MAGRI@developpement-durable.gouv.fr

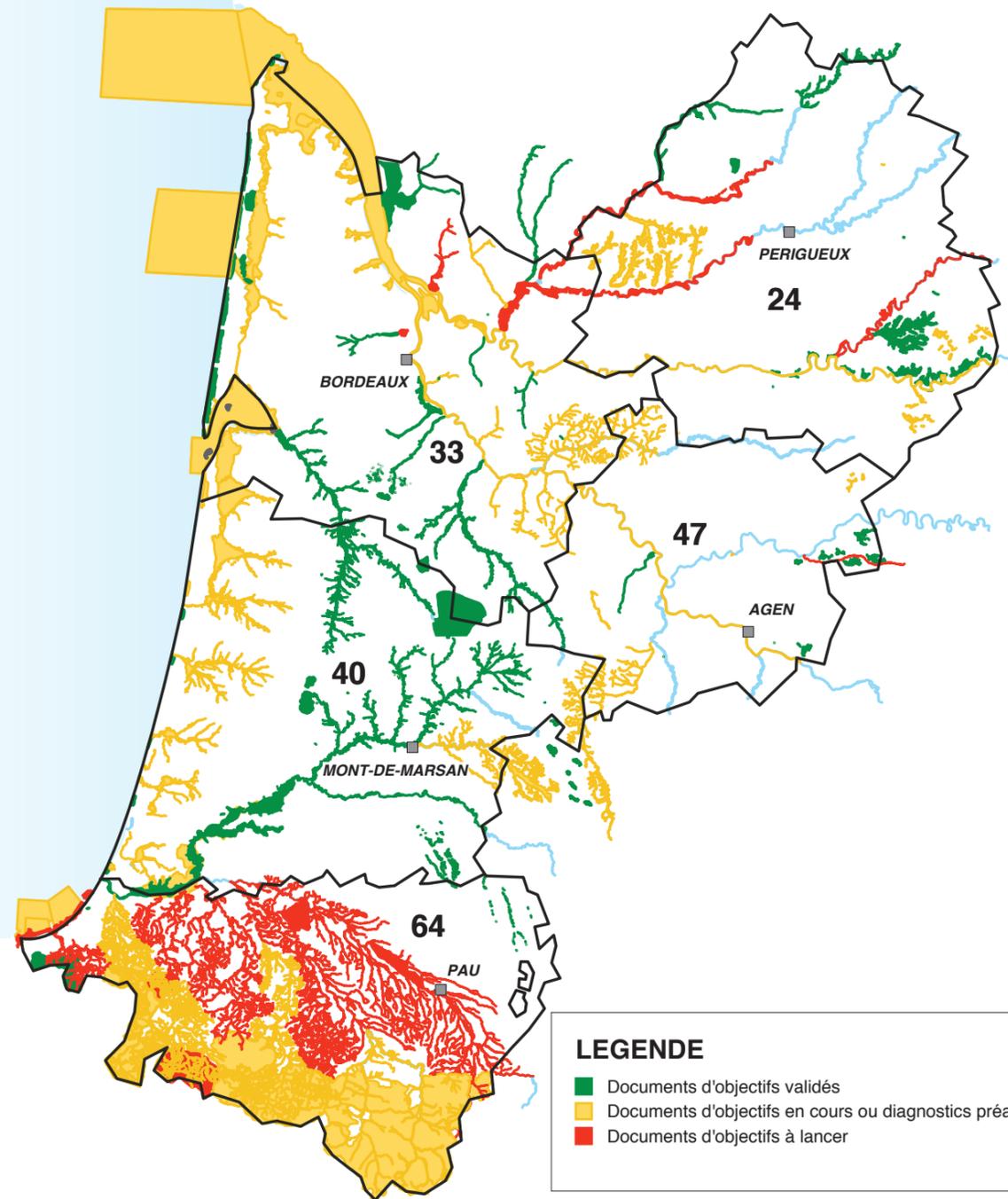
Landes



La mise en gestion du réseau est achevée avec l'installation des trois derniers comités de pilotage locaux en juin 2011. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour ainsi que les sites « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born » et « Zone humide du Métro » débutent l'élaboration de leurs Docobs, portés par des collectivités. Par ailleurs, une démarche de révision est expérimentée pour les Docobs de trois sites dunaires. 48% des sites du département sont ainsi en phase d'animation de leurs Docobs validés et tous les sites ont un Docob validé ou en cours d'élaboration.

Un grand prix Natura 2000 a été décerné à l'association Barthes Nature dans la catégorie « Communication, sensibilisation et animation à destination des habitants et des usagers du site ».

Contacts : Gilbert Tarozzi - gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr - Philippe Mallet et philippe.mallet@landes.gouv.fr



LEGENDE

- Documents d'objectifs validés
- Documents d'objectifs en cours ou diagnostics préalables
- Documents d'objectifs à lancer

Réalisé par : DREAL Aquitaine / MCE le 12/07/2011 - Complété par : Aggelos - Août 2011
Réf. Document : PCTSIG/VI/SPREB/Aquitaine/ND/N2000_PlaquetteNaturAquitaine

Source :
Fonds cartographique : ©IGN - BDCARTO® - BDCARTHAGE® : livraison 2010
Donnée : DREAL Aquitaine

0 20 40
Kilomètres



PNRPL Parc naturel régional Périgord Limousin

Dordogne

Plus de 75% des sites de Dordogne disposent d'un Docob validé ou en cours d'élaboration. Le Docob du site des « Carrières de Lanquais » a été validé fin 2010, celui du réseau hydrographique de la Haute Dronne, interrégional, en juillet 2011. La phase opérationnelle d'élaboration du Docob des « Vallées de la Double » a démarré. A noter aussi dans le secteur du Sarladais le lancement des Docobs de trois sites de pelouses calcaires, pour lesquels l'opérateur est le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, associé à la Chambre d'Agriculture de Dordogne.

Contact : Hugo Maillos - hugo.maillos@dordogne.gouv.fr



CREN Aquitaine

Lot-et-Garonne

Le site « Garonne » a été lancé en 2010 et celui du Bouydoussou est en voie de l'être. Sur tous les sites du département, une démarche est donc en cours. Parmi les éléments marquants, il convient de citer la validation des Docobs des « Carrières de Castelculier » avec la poursuite du portage de l'animation par la commune de Castelculier et des « Caves de Nérac », ainsi que la signature de chartes ou/et de contrats sur plusieurs sites (« Coteaux de Thézac et Montayral », « Plateau de Lascozres et Coteaux du ruisseau des Gascons »). Sur ce dernier site, à noter que la deuxième tranche d'animation est portée par la mairie de Saint-Urcisse, en relais de celle de Puymirol.

Contact : Sylvie Lemozy - sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr



Vue depuis Artzamendi : CREN Aquitaine

Pyrénées-Atlantiques

Des diagnostics écologiques ou des Docobs sont désormais en cours sur plus de 60% des sites du département. Le Docob « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » a démarré fin 2010, porté par les collectivités locales. Les premiers contrats, de type agricole et forestier, ont été signés sur le massif de la Rhune et Choldocogagna, dont l'animation est pleinement opérationnelle. Une étude est en cours sur les sites de cours d'eau du département. Elle permettra de définir une stratégie d'inventaire adaptée à ces grands linéaires ramifiés. Elle est testée sur les sites « Vallées d'Aspe et Lourdios », « Vallée d'Ossau » et « Saison » en 2011. Les nouveaux Docobs à lancer fin 2011 devraient permettre d'atteindre un taux de 75 % de sites avec une démarche en cours.

Contact : Emilie Laborde - emilie.laborde@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Massif de la Rhune et Choldocogagna

Etendu sur les communes d'Ascain, Sare, Urrugne et Biriadou, le document d'objectifs du site du « massif de la Rhune et Choldocogagna » fut l'un des premiers en Pyrénées-Atlantiques.

Finalisé en 2007, il fallut cependant attendre le début de l'année 2010 pour que sa mise en œuvre démarre.

Si le Docob initial insistait sur la nécessité de préserver les landes d'intérêt communautaire car liées à la proximité de l'océan, il faisait un peu trop l'impasse aux yeux des acteurs locaux sur la raison essentielle de l'existence de ces écosystèmes singuliers : la pratique de l'élevage extensif, pratique emblématique de la vie

des montagnes basques qu'il était urgent de protéger.

En 2009, le choix de l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara, qui défend une agriculture paysanne et durable, comme animateur technique pour la mise en œuvre du Docob, permit d'avancer en ce sens. La priorité était désormais claire : enrayer le déclin par des mesures d'entretien des pâturages et de leur accès. Il s'agissait

donc d'abord de ne pas décourager les éleveurs perpétuant cette tradition, puis, éventuellement, de susciter l'intérêt de nouveaux venus.

Cette intervention ne sera pas la seule. D'autres écosystèmes, comme les arbres têtards ou les tourbières feront l'objet de mesures. Dans cette perspective, un comité technique se réunissant tous les quatre mois en présence des maires des quatre communes a été créé.



Maire d'Ascain, vice-président chargé du développement durable à la Communauté de communes Sud-Pays Basque, Jean-Louis Laduche évoque ses espoirs au sujet des sites qui le concernent.

Dans un premier temps, il semble que vous ayez fraîchement reçu la démarche Natura 2000 ?

C'est vrai qu'au début, on n'a pas compris. La première chose qui m'a gêné, c'est que le site ne concernait pas les communes espagnoles voisines. Ensuite, cette décision, venue d'on ne savait où, semblait faire abstraction du rôle traditionnel joué par les éleveurs locaux dans la préservation du paysage. S'il y a tant d'espèces à protéger, c'est que nous avons, par tradition, un attachement profond à notre environnement.



Ardia Kasikoan

Vous présidez aujourd'hui le comité de pilotage et votre commune a signé une mesure agro-environnementale territorialisée pour l'entretien des landes. Qu'est-ce qui a permis ce changement ?

Le choix, par appel d'offres de la communauté de communes, d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara comme animateur technique, a été décisif. Nous parlons le même langage. Avec la commune de Sare, nous avons acquis un broyeur à chenille adapté au travail en montagne. Le contrat Natura 2000 nous dédommage pour certaines portions du débroussaillage accompli.

A l'échelle de la communauté de communes Sud Pays Basque, voyez-vous d'autres collaborations possibles ?

Oui. Mais surtout sur un autre site Natura : celui de « la Nivelle » qui comprend tout le bassin versant de cette rivière. Pour notre communauté, qui comprend 12 communes disséminées entre mer et montagne, la qualité de l'eau et notamment de l'eau de baignade est un enjeu majeur. Nous investissons dans la rénovation de toutes nos stations d'épuration, dans l'information des particuliers et venons de procéder à un diagnostic des exploitations agricoles. Nous allons à présent les accompagner pour la mise aux normes de leurs rejets.

Natura 2000 pourra nous aider en finançant des améliorations de pratiques agricoles et des actions de gestion des milieux naturels, ou en complétant les dispositifs d'aides publiques pour certains travaux.



Chênes têtards : T.LEMOUAL-CREN/Aquitaine

Des brebis et des hommes dans le massif de la Rhune

Département : Pyrénées-Atlantiques
Surface du site Natura 2000 : 5700 ha
Nature du site : Montagne

Directive concernée : « Habitats »

Principaux milieux concernés : Landes, tourbières, forêts à arbres têtards

Engagements en cours : 2

Structure porteuse de l'animation : Communauté de communes Sud Pays Basque

Animateur technique : Euskal Herriko Laborantza Ganbara, en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine

Contact : elena.ehlg@orange.fr

Validation du Docob : 2007

Le tunnel de Saint-Amand-de-Coly

Dans cette petite commune du Périgord noir, située à une vingtaine de kilomètres de Sarlat, la mairie s'est engagée sur deux contrats Natura 2000.

Ils protègent un site d'hivernage de deux espèces de chauves-souris rares et menacées : la Barbastelle et le Grand Rhinolophe.

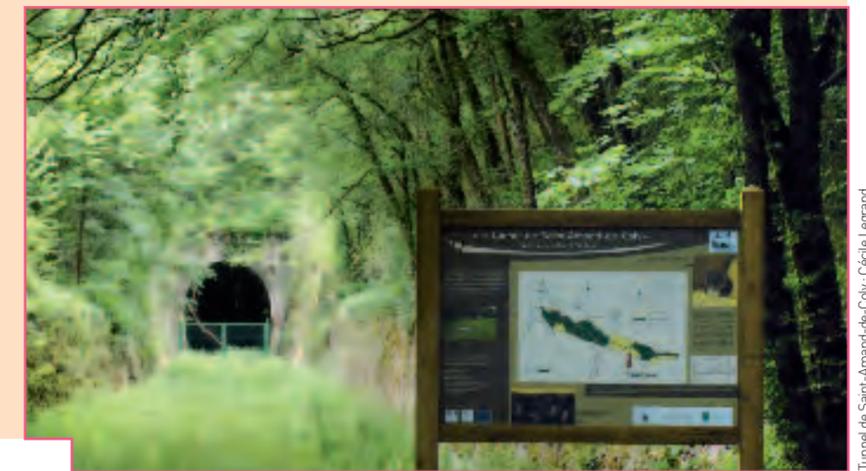
Les années 1950 ont vu le dernier train traverser le long tunnel ferroviaire de Saint-Amand-de-Coly. Celui-ci abrite une des plus importantes colonies d'hivernation de barbastelles connue en France, comptant plusieurs centaines d'individus. A ce titre, le site est stratégique pour la préservation de l'espèce.

En hibernant, la Barbastelle abaisse son rythme cardiaque et sa température corporelle. Dérangée, elle risque d'épuiser ses réserves énergétiques au point de les épuiser avant la fin de son cycle.

Ce constat, également valable pour le grand Rhinolophe, a donné lieu en 2008 à un premier contrat Natura 2000 signé par la mairie, aboutissant à une fermeture grillagée des entrées.

Pour survivre, la Barbastelle a par ailleurs besoin d'une bonne circulation de l'air dans le tunnel. Le débroussaillage et l'entretien de l'un des accès, obstrué par des arbustes, a ainsi fait l'objet d'un second contrat avec la mairie en 2010.

Le tunnel n'est pas ouvert au public entre deux hivers pour des raisons de sécurité publique et compte tenu également du passage de quelques chauves-souris hors période hivernale.



Tunnel de Saint-Amand-de-Coly : Cécile Legrand



Conseiller municipal dès 1971 et maire depuis 1983, Claude Vilatte a très bien accueilli la démarche Natura 2000. Il revient sur son adhésion et l'intérêt qu'y trouve sa commune de 400 habitants.

Vous avez adhéré dès le début au projet de protection du site d'hivernage des barbastelles. D'où vient cet intérêt pour les chauves-souris ?

Il y a toujours eu des chauves-souris dans les environs, dans les grottes, derrière les volets des maisons, mais je n'aurais pas su dire qu'il y en avait autant dans le tunnel et encore moins qu'elles étaient si spécifiques. C'est Natura 2000 qui nous a permis de nous en rendre compte. Il nous a alors semblé évident d'être partie prenante d'un projet orienté vers la protection de cette espèce.

Quel a été l'accueil réservé à votre décision d'acquiescer le tunnel, de le fermer et d'en assurer la protection ?

Je dois préciser que nous avons aussi acquis le site parce que nous souhaitions y procéder à un forage destiné à améliorer la qualité de l'eau distribuée sur la commune. Les habitants ont d'autant plus facilement accepté les mesures qu'elles n'ont pas eu d'incidences sur leurs pratiques. Le propriétaire des bois situés à proximité du site n'a, par exemple, rien eu à changer dans la gestion de ses arbres.

Votre commune retire-t-elle un intérêt de son action en faveur de la barbastelle ?

Notre commune est aussi un lieu touristique. L'été, notre population triple. Nous avons à cœur de montrer les richesses patrimoniales de notre village. Et la Barbastelle en fait désormais partie. Nous avons ainsi demandé au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN), qui anime la mise en œuvre du Docob sur le site, de réali-

ser un diaporama pour le diffuser en boucle dans notre point d'information touristique. Un chemin de randonnée passe d'ailleurs à proximité des entrées du tunnel. Bien sûr, on ne peut pas entrer, mais des panneaux renseignent les promeneurs.

A Saint-Amand-de-Coly, la Barbastelle peut hiberner tranquille

Département : Dordogne
Surface du site Natura 2000 : 37 ha
Nature du site : Gîte à chauve-souris

Directive concernée : « Habitats »

Principales espèces concernées : Barbastelle et Grand Rhinolophe

Engagements en cours : 2

Structure porteuse de l'animation : Etat

Animateur technique et contact : Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine

Contact : l.belenguier@cren-aquitaine.fr (Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine)

Validation du Docob : 2006

...les lagunes

Au milieu de l'homogénéité des vastes landes humides, les lagunes constituent des biotopes particuliers, favorables à l'accueil d'espèces végétales spécifiques et surtout d'espèces rares ou peu courantes.

Description

Les lagunes sont des milieux aquatiques, et sont donc composées d'un élément majeur : l'eau. Cette eau possède des caractéristiques très spécifiques : elle est très acide, oligotrophe (très pauvre en éléments nutritifs), avec une faible teneur en oxygène et subit d'importantes variations de température et de niveau.

Ces petits plans d'eau saisonniers ou permanents, de faible profondeur, représentent un patrimoine naturel et humain riche et fragile. En constituant des écosystèmes tout à fait originaux, ces lagunes créent ainsi des discontinuités dans la pinède. Ces conditions originales et extrêmes font que l'on n'y trouve que des espèces qui ont su s'adapter à ces caractères très sélectifs.

Les lagunes sont alimentées directement par la nappe phréatique superficielle du sable des Landes. A l'état naturel, une lagune ne possède pas d'exutoire, les pertes en eau se faisant uniquement par évapotranspiration et par infiltration.

La forte variation annuelle des niveaux d'eau provoque la formation de ceintures végétales qui fournissent une diversité spécifique et structurale élevée par rapport à la taille limitée des lagunes. Certaines lagunes présentent ainsi une très forte diversité, caractérisée par un nombre élevé d'espèces différentes (jusqu'à 28 espèces).

Une étude est confiée par la DREAL au Conservatoire Botanique National Sud Atlantique afin de proposer une méthodologie d'évaluation de l'état de conservation de ces milieux particuliers.

Bibliographie

Le Document d'objectifs commun aux trois sites Natura 2000 est téléchargeable sur le site de la DREAL Aquitaine <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>
 Pour les habitats <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers3.html>
 Pour les espèces <http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers6.html>
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers7.html>

Distribution

En Gironde, les lagunes sont très regroupées et très nombreuses, atteignant dans certains secteurs des densités de plus de 10 lagunes au km² ! Dans les Landes, les lagunes sont beaucoup plus dispersées et l'on n'observe pas de secteur à forte concentration équivalent à ceux de la Gironde.

Trois sites Natura 2000 en Aquitaine regroupent ces habitats naturels : lagunes de Saint-Magne et Louchats, lagunes de Saint-Symphorien et lagunes de Brocas.



Landes de Gascogne - Jérôme Fouert-Pouret

Menaces

Toute modification fonctionnelle de ces écosystèmes particuliers, directe ou indirecte, aura des conséquences sur la présence et le maintien des habitats et des espèces.



Jérôme Fouert-Pouret

Gestion

L'objectif général des sites des lagunes consiste donc à maintenir le niveau d'eau et les caractères physico-chimiques de l'eau, notamment son aspect oligotrophe. Cet objectif nécessite :

- de limiter et raisonner le drainage au niveau des parcelles avoisinantes des lagunes,
- de limiter la vitesse de marnage du plan d'eau,
- d'éviter tout dépôt ou enrichissement par des composés organiques ou minéraux dans la lagune,
- de maintenir un réseau important et dense de lagunes variées,
- de maintenir l'ouverture du milieu, de préserver les écotones (ceintures de feuillus),
- de canaliser et sensibiliser le public.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire associés

Habitats :
 3110 • Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie
 3130 • Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojencetea*
 7110* • Gouilles à sphaignes et Potamot à feuilles de renouée
 7150 • Groupement de cicatrization des sols tourbeux à *Rossolis* intermédiaire et *Rhynchospore* blanc
 4020* • Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles et à Bruyère ciliée
 4010 • Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles
 7210* • Végétation à marisque
Flore :
 1618 • Faux Cresson de Thore
Libellules :
 1042 • Leucorrhine à gros thorax
Papillons :
 1071 • Fadet des laïches
 1065 • Damier de la Succise
Mammifères :
 1355 • Loutre
 Les habitats et les espèces sont précédés de leur code européen d'identification.
 Les habitats avec * sont des habitat d'intérêt communautaire prioritaires.

Bien gérer le passage du document d'objectifs à sa mise en œuvre

Chargés de la mise en gestion des sites Natura 2000, les animateurs s'appuient sur le document d'objectifs, le fameux « DOCOB ». Un passage à l'action délicat qui nécessite d'une part, la maîtrise du cahier des charges du Docob et d'autre part, de grandes qualités de synthèse, d'écoute et d'adaptation.

De la description du site au suivi de l'action : les quatre volets du Docob

L'élaboration du document d'objectifs constitue un préalable indispensable à la mise en gestion d'un site Natura 2000. Cette première étape est conduite par une instance d'échanges et de concertation, le comité de pilotage, constitué des collectivités territoriales impliquées sur le site, de représentants des propriétaires, des exploitants et des usagers ainsi que de l'Etat. Les collectivités du comité désignent parmi elles la structure qui coordonnera la réalisation du Docob. Celle-ci peut effectuer les missions en régie ou, si elle n'en a pas les compétences, les confier à un prestataire. A défaut, l'Etat élabore le Docob pour le compte du comité.

Le contenu du Docob est fixé par le code de l'environnement. Il comprend quatre volets :

- un diagnostic du territoire au regard des habitats et espèces susceptibles d'être présentes sur le site,
- les objectifs de développement durable,
- la liste des mesures envisagées et les priorités d'action,
- les modalités de suivi des actions engagées et de l'état de conservation du site.

Bien que non exhaustive, l'analyse du site dépasse le simple inventaire cartographié des espèces et des milieux naturels ciblés par les directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». Elle examine en parallèle les pratiques économiques, sociales et culturelles, ainsi que les documents de gestion publics déjà existants.

Les objectifs de développement durable et les priorités de gestion résultent du croisement de ces deux diagnostics, effectué lors de concertations avec les acteurs publics et privés concernés par le site. Ils servent de base pour la définition du volet opérationnel. Dans celui-ci, les mesures proposées, contractuelles ou non (cf encadré), mais toujours inscrites dans une logique de volontariat, sont priorisées et détaillées : objectifs, périmètre, espèces et habitats concernés, préconisations techniques, coût et mode de financement.

Elaboré avec la participation de tous les acteurs du territoire, le Docob devient un document de référence révélant l'interdépendance des pratiques et des objectifs de conservation, un outil utile pour chaque partie prenante.

Les engagements contractuels prévus par le Docob

Passés entre un acteur local et l'Etat, ils peuvent prendre trois formes :

- **Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) :** destinées aux agriculteurs, elles sont prévues par des dispositifs (et des financements) qui ne sont pas spécifiques à Natura 2000. Elles sont adaptées aux enjeux du site lors de l'élaboration du Docob et concernent à chaque fois une action spécifique (fauche tardive d'une parcelle, réouverture d'un milieu pastoral...)

- **Contrat Natura 2000 :** il concerne les espaces forestiers et d'autres milieux naturels non agricoles. Comme la MAET, il porte sur une action de gestion spécifique. Il fait l'objet d'un financement particulier.

- **Charte Natura 2000 :** elle identifie, pour tous les acteurs souhaitant y souscrire, les pratiques et les comportements habituels favorables aux objectifs de chaque site. Non rémunérée, elle peut donner accès, sous certaines conditions, à une exonération de taxes foncières des parcelles non bâties.



Mondarrain : CREN Aquitaine

A l'écoute et polymorphe : la mission de l'animateur

Une fois le document d'objectifs validé par le comité de pilotage puis approuvé par le Préfet, une structure animatrice est désignée parmi les collectivités et leurs groupements pour une période de trois ans, sur le même principe que pour l'élaboration du Docob. La mission d'animation est réalisée en interne à la collectivité ou confiée à un prestataire technique. Les missions de l'animateur sont larges et diversifiées.

Elles concernent :

- l'appropriation du Docob, des enjeux et objectifs du territoire qui y ont été identifiés,
- les actions de communication destinées à sensibiliser les acteurs du site aux enjeux de conservation, aux mesures de gestion proposées et à l'évaluation de leur coût,
- la mise en œuvre des mesures contractuelles auprès des acteurs ayant manifesté leur intérêt, mission qui se découpe en :
 - une analyse fine de l'espace (avec la consultation éventuelle d'experts),
 - une aide au montage technique et administratif du contrat et, après sa signature,

- une aide à la mise en œuvre opérationnelle de l'engagement,
- la veille sur le lancement de tout projet, plan et programme envisagé sur le territoire et ses abords,
- l'information et le conseil des maîtres d'ouvrage, pétitionnaires et collectivités, quant aux enjeux écologiques du site où ils souhaitent intervenir,

- notamment quand il s'agit de projets soumis à évaluation des incidences,
- le suivi scientifique (mise à jour des connaissances) et opérationnel (avancée des mesures de gestion),
- la gestion administrative et financière.
- enfin, le travail de synthèse et de proposition qui peut aboutir à faire évoluer certains aspects du Docob.



Jérôme Fouert-Pouret

Une transition délicate

Trois animateurs témoignent de leur expérience à des stades d'avancement différents.



Jusqu'ici tout va bien. Jérémie Coinon avance dans l'élaboration du document d'objectifs du site de «la Nive», dont le portage est assuré par le Syndicat mixte du Bassin versant qui l'a recruté comme chargé de mission. Commencé en janvier 2010, le Docob devrait être

achevé en avril 2012 : « je suis aidé par le fait que les principaux acteurs ont déjà travaillé ensemble autour du contrat de rivière. » Autre atout pour lui : son expérience, avec l'élaboration antérieure d'un autre Docob en Languedoc Roussillon.

Mais, pressenti pour animer la mise en œuvre du document de la Nive, Jérémie Coinon, peut, cette fois, se projeter dans l'avenir : « la phase d'élaboration permet d'emmagasiner des connaissances multiples : on passe le territoire au peigne fin, on rencontre les parties

prenantes. Pour ma part, j'essaie dès maintenant d'opérer un tri précis entre les actions potentiellement concernées par Natura 2000 et celles qui ne le sont pas. »

Bien anticipée, la mise en œuvre devient-elle une formalité ? L'opérateur ne se risquerait pas à le penser : « Le gros du travail reste à faire, mais participer à cette phase au moment de l'élaboration du document d'objectifs permet de gagner beaucoup de temps ». De la confiance et de la légitimité aussi.

Jérémie Coinon



Jérôme Fouert-Pouret n'a pas eu cet avantage : c'est en effet en fin de la première phase de mise en œuvre, cinq ans après la validation du Docob, qu'il a rejoint le Parc Naturel Régional Landes-Gascogne pour conduire l'animation de quatre sites Natura 2000 : trois lagunaires (lagunes de Saint-Magne et Louchats, lagunes de Saint-Symphorien, lagunes de Brocas) et un de rivière (grande et petite Leyre). Il disposait cependant de deux atouts : opérateur d'un Docob sur

un autre site dans les Landes, il avait pu se familiariser avec la problématique des lagunes et rencontrer des acteurs également présents sur les sites dont il s'occupe aujourd'hui. Habitant du Parc et riverain de la Leyre, il n'était pas complètement étranger aux espaces dont il allait s'occuper.

Un nouveau cycle de trois ans est amorcé. La routine ? Rien de tel selon l'animateur, car il faut sans cesse adapter le document d'objectifs aux réalités du terrain, à l'évolution des textes de références, aux nouvelles circulaires, aux changements de perception et aux possibilités d'action qui peuvent s'ouvrir. « La tempête Klaus a ainsi conduit au renforcement de certains dispositifs prônés par les organismes forestiers et

en phase avec des objectifs Natura 2000 ». Comme cet exemple à priori paradoxal : le financement du non reboisement des pourtours de lagunes (évoqué dans le Docob lagunes) par des aides à la reconstitution du massif.

Et tant pis si, en attendant, peu de contrats sont signés : « Ce n'est pas une fin en soi, rappelle Jérôme Fouert-Pouret. Souvent, le maintien de l'existant vaut mieux qu'une intervention. L'important est surtout de garder ou de gagner la confiance, très fragile, des partenaires locaux, qu'ils soient maires, chasseurs, pisciculteurs ou forestiers. Il ne s'agit pas de leur donner des conseils sur leurs pratiques, mais plutôt de s'appuyer sur leur expérience pour bâtir une vigilance commune. »

Jérôme Fouert-Pouret



De la nécessité de nouer une relation privilégiée avec les acteurs de son territoire, Gauthier Watelle, animateur de la mise en œuvre d'un document d'objectifs unique pour deux sites (Marais de Braud et Saint-Louis et de Saint-Ciers sur Gironde/Marais du Blayais) situés sur la rive droite de l'Estuaire de la Gironde, est tout à fait persuadé.

Pour lui, la tâche n'est pas simple : il n'a pas d'expérience liée à Natura

2000 et n'a pas participé à la phase d'élaboration du Docob. Un Docob qui prévoit la mise en place d'un plan de gestion global des marais, serpent de mer local depuis 40 ans. Le jeune homme, géographe de formation, n'en est pas moins confiant : il ne doute pas que Natura 2000 soit un excellent outil de concertation et de planification. Le fait que la charte du site ait déjà été signée par la fédération des chasseurs de Gironde est, en ce sens, un signe encourageant.

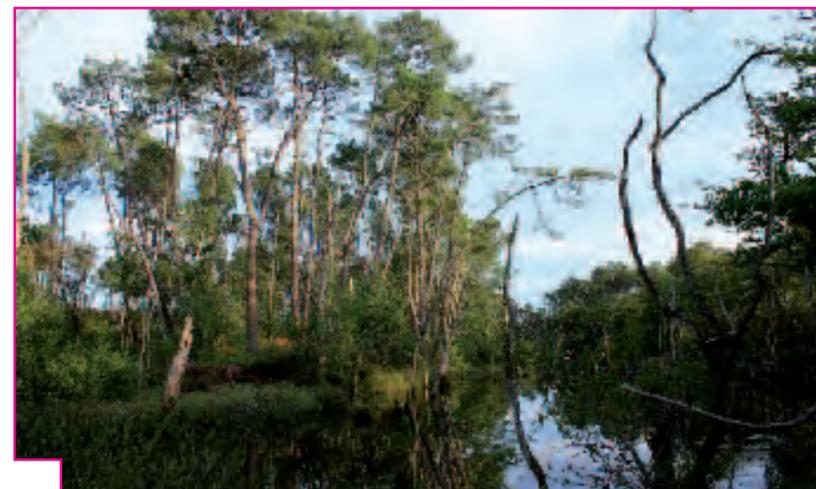
Gauthier Watelle sait aussi qu'il peut compter sur l'expérience et les conseils de sa supérieure hiérarchique au sein de la Communauté de communes de l'Estuaire, structure porteuse de la

mise en œuvre, qui fut chargée de l'élaboration du document d'objectifs et qui s'occupe à présent de l'Agenda 21. Un appui qu'il complète par la consultation d'animateurs plus avancés que lui : « Depuis que je suis arrivé, il y a six mois, j'en ai sollicité deux et je vais bientôt rencontrer Jérôme Fouert-Pouret pour qu'il m'éclaire sur les mesures agro-environnementales ».

Une dynamique de « réseau d'échanges » mise en place par la DDTM33* à l'échelle de son département et qui pourrait utilement se généraliser.

*Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Gauthier Watelle



Forêt Leyre - Jérôme Fouert-Pouret



Caropsis - Jérôme Fouert-Pouret

Du pâturage collectif dans le Quercy

Le pâturage apparaît comme une solution technique particulièrement bien adaptée au maintien des milieux ouverts menacés de disparition du fait de la déprise agricole. Toutefois, elle s'avère difficile à mettre en place, notamment parce qu'elle nécessite souvent une approche collective pour pouvoir être mise en œuvre sur des surfaces suffisantes. Il a ainsi paru intéressant, dans le cadre de cette nouvelle rubrique de Natur'Aquitaine, de s'intéresser à une expérience en cours dans un territoire limitrophe de l'Aquitaine... En Midi-Pyrénées, sur les Causses du Quercy, l'Association Foncière Pastorale (AFP), outil promu par le Conseil général du Lot et permettant de préserver les milieux naturels et le paysage et de lutter contre les incendies, s'avère très utile pour l'animation des sites Natura 2000.*

Des propriétaires fédérés dans le Lot

Préserver les pelouses et les landes sèches issues de l'agropastoralisme traditionnel est l'un des objectifs du site Natura 2000 « des vallées de la Rauze et du Vers ». Si l'élevage des ovins y subsiste, sa pratique extensive est aujourd'hui gênée par l'extrême morcellement foncier et le manque de moyens des propriétaires pour lutter contre l'embroussaillage de leurs terrains.

Faire coïncider les besoins de plusieurs éleveurs locaux avec ceux des propriétaires était un enjeu pour les élus et acteurs de ce territoire, ainsi que pour le Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy, en charge de la mise en œuvre du document d'objectifs du site. Une tâche difficile pour le PNR et son animatrice Natura 2000, Laëtitia Givernaud : « au total, la zone d'étude (qui comprend des surfaces embroussaillées et en déprise agricole)

s'étend sur 410 hectares, répartis sur trois communes, et plusieurs centaines de propriétaires sont concernés. En principe, nous aurions dû proposer un contrat Natura 2000 à chaque propriétaire, mais leur nombre et le fait qu'ils soient rarement résidents dans le Lot rendent la tâche impossible. »

Pour débloquer la situation, le PNR des Causses du Quercy utilise un outil du droit des associations syndicales de propriétaires, l'Association Foncière Pastorale (AFP) libre :

« Grâce à l'ingénierie du Conseil général du Lot, à l'appui de l'ADASEA** du Lot pour la recherche et l'information des propriétaires, et grâce aux élus et éleveurs locaux, ce sont finalement 60 propriétaires représentant une superficie de 150 hectares de milieux embroussaillés qui ont adhéré à l'AFP, créée en juillet 2011 après deux ans d'efforts. »

C'est cette association qui devrait signer un contrat Natura 2000 à l'automne 2011, contrat qui prendra en charge les coûts des travaux manuels et mécaniques de restauration des pelouses et landes sèches, ainsi que la pose de clôtures avant la remise en pâturage de ces milieux naturels.

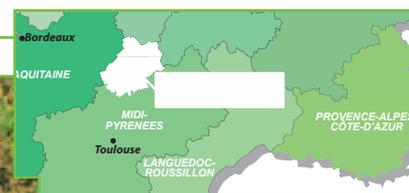
* Associations de propriétaires constituées, suivant le régime de la loi du 21 juin 1865, pour réaliser des travaux et des ouvrages nécessaires à la mise en valeur de leurs terres et pour assurer la gestion de ces terrains par la location à des agriculteurs ou à des groupements d'éleveurs tels que les groupements pastoraux. Ce sont des associations syndicales, libres ou autorisées.

** Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

Contacts :

Laëtitia Givernaud, Parc naturel régional des Causses du Quercy, 05 65 24 20 50

Géralde Nivel, Maire de Nadillac, Présidente du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Vallées de la Rauze et du Vers, 05 65 36 80 47



PNRQC